



Lieu Saint Amand



FICHE D'INSCRIPTION Vacances de Pâques

(Du Lundi 7 avril au Vendredi 18 avril 2025 inclus)

LIEU : Salle Michel BERGER

Rue des Biefs
59111 LIEU ST AMAND



Avec Garderie

Nom	Prénom	Date de Naissance	Menu		Semaine du 7 au 11 avril	Semaine du 14 avril au 18 avril
			Normal	Sans viande		

Cocher les cases utiles.

Sans Garderie

Nom	Prénom	Date de Naissance	Menu		Semaine du 7 au 11 avril	Semaine du 14 avril au 18 avril
			Normal	Sans Viande		

Cocher les cases utiles.

Autorisation Photos / Vidéos :

O oui

O non

Publication Photos / Vidéos (site internet, bulletin municipal, ...) :

O oui

O non

Votre enfant possède-t-il une carte d'identité :

O oui

O non

(Obligatoire pour la sortie de fin de centre de Juillet 2025)

Votre enfant sait-il nager :

O oui

O non

(Si oui, merci de nous fournir une copie du Brevet de Natation)

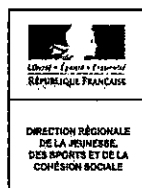
Date :

Signature :



Lieu Saint Amand

DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION



L'ENFANT

NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE

Prévoir la carte d'identité de votre enfant en cas de sortie du territoire français

Parent ou responsable légal inscrivant l'enfant :

NOM : PRENOM :

Lien avec l'enfant : Tél :

Adresse mail (obligatoire) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Autre parent :

NOM : PRENOM :

Lien avec l'enfant : Tél :

Adresse (Si différente) :

Code postal : Ville :

Situation Familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié / Pacsé ☐ Divorcé / Séparé
(joindre obligatoirement l'ordonnance du juge) ☐ Veuf (ve)

Documents à fournir : ☐ Attestation d'assurance civile ou extra-scolaire

☐ Fiche sanitaire remplie (recto-verso) et copie du carnet de vaccinations à jour

☐ Attestation Caisse d'Allocations Familiales (avec quotient familial)

LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ EN CAS DE NON PRODUCTION DES DOCUMENTS !

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné (e)

Responsable de l'enfant.....

Déclare exacts et conformes les renseignements portés sur cette fiche et autorise le directeur de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention(s) chirurgicale(s)...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (si les parents ne sont pas joignables)

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	TÉLÉPHONE DOMICILE	TÉLÉPHONE PORTABLE	TÉLÉPHONE TRAVAIL

AUTORISATION DE SORTIE

☐ J'autorise mon enfant à quitter seul l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à 17H00.

☐ Je préfère que mon enfant quitte l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accompagné de : (précisez les noms et prénoms des personnes autorisées).

NOM ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ QUALITÉ	TÉLÉPHONE FIXE	TÉLÉPHONE PORTABLE

Signature du représentant légal :



NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (Informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :



Lieu Saint Amand

Règlement intérieur du Centre de Loisirs

Règlement intérieur du Centre de Loisirs Sans Hébergement

De Lieu Saint Amand

Le règlement intérieur est applicable pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) existant sur la commune de Lieu Saint Amand.

Préambule :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des lieux d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

Article 1 : Structure responsable

La Mairie est responsable du fonctionnement de l'ALSH. La Mairie est propriétaire des bâtiments qui sont mis à disposition de l'Accueil de Loisirs.

Article 2 : Conditions générales d'accueil

Le lieu d'accueil est la salle Michel BERGER.

Le centre accueille les enfants de 4 à 13 ans révolu.

L'enfant est accueilli en journée complète de 9 h à 17 heures le repas est fourni par le centre.

Le matin les parents doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur et le soir le récupérer auprès de ce dernier à la Salle Michel BERGER.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

La directrice du centre doit être prévenue pour tout retard.

Les enfants peuvent être accueillis sur le centre dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Constitution du dossier administratif

Les inscriptions se font directement en Mairie.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Photocopie des vaccins à jour
- Attestation d'assurance civile ou extra-scolaire
- Photocopie de la carte de mutuelle et de l'attestation de sécurité sociale
- Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales avec le Quotient Familial

Les documents à remplir sont les suivants :

- Dossier annuel d'inscription + fiche d'inscription (incluant la fiche sanitaire de liaison) dûment remplis et signés par les parents (à renouveler tous les ans)
- Approbation du règlement intérieur

Seuls les adultes autorisés pourront récupérer les enfants.

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet.

Concernant les plus petits l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

En cas de régime et d'allergie alimentaire, un protocole précisant les modalités d'accueil de votre enfant doit être signé il est fourni par la mairie, une copie de celui-ci sera transmise à la directrice du centre. Il permettra éventuellement à l'enfant de consommer un repas préparé par vos soins.

Article 7 : Trousseau

L'Accueil de Loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre ; il est donc important de l'habiller de façon à ce qu'il se sente à l'aise.

Certaines activités sont salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants doivent avoir, également, une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquette, K-Way, ...) et par rapport aux activités prévues.

Des vêtements peuvent être oubliés dans le centre. Pour que nous puissions retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant.

Article 8 : Interdictions

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ALSH.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire d'un à plusieurs jours ou définitif. Toutes sanctions seront prises et appréciées par l'organisateur du centre.

Article 9 : Tarifs et paiement

Les tarifs par semaine sont transmis aux familles à l'inscription des enfants. Le paiement s'effectuera à l'inscription par chèque ou par espèces.

Article 10 : Assurances

La mairie de Lieu Saint Amand a contracté une assurance couvrant les garanties en responsabilité civile pour le personnel et les enfants.

Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extra-scolaire et transmettre une attestation.

L'assurance des locaux est prise en charge par la Mairie.

Article 11 : Annulation d'une admission

Dans le cas où les parents ne respecteraient pas le règlement intérieur, la Mairie de Lieu Saint Amand se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Fait à Lieu Saint Amand

Le Maire,
Jean-Michel DENHEZ





Lieu Saint Amand

A nous remettre

Approbation du règlement intérieur

Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Accueil de Loisirs de Lieu Saint Amand

Je soussigné (e) _____

Responsable de l'enfant _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Fait _____, le _____

Signature du père

Signature de la mère